

## Lettre du Ministère sur le mouvement lycéen...

# LA STRATEGIE DE LA TENSION

■ Alors que des lycéens sont victimes de graves violences policières, SUD éducation Loiret dénonce l'envoi d'un courrier-type du Ministère de l'Éducation nationale destiné aux parents d'élèves ■ Ce courrier, éminemment politique, impose une « vérité d'Etat » sans tenir compte de la légitimité du mouvement en cours ■ SUD éducation Loiret exige qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre des lycéens et lycéennes mobilisé-e-s ■

### Manipulations... ministérielles !

Le courrier du Ministère (voir ci-contre), envoyé à tous les Recteurs et répercuté auprès de tous les chefs d'établissement de lycée (LGT et LP), a été envoyé à des centaines de parents d'élèves.

Dès les premières phrases, il joue sur des **amalgames douteux**. Ainsi parle-t-il de « groupes d'autres jeunes » intervenant devant les lycées... Casseurs ? Manipulateurs ? Peu importe, l'essentiel pour l'institution est de **semer le doute et la crainte dans l'esprit des parents**.

Le courrier est qui plus est **méprisant à l'égard des lycéens et lycéens mobilisé-e-s** lorsqu'il dit qu'ils « affirment protester contre des réformes ». Pour le Ministère, c'est sûr et certain, les lycéens sont incapables de comprendre qu'ils sont menacés par la contre-réforme des retraites. Ce n'est pas notre avis. Ni le leur visiblement...

### “Châtel-la-menace”

Un bon courrier ministériel n'est rien sans **menaces de sanctions administratives ou disciplinaires**.

D'où le rappel répété au « devoir d'assiduité », la mention de l'inscription aux bulletins scolaires, et, bien sûr, l'épée de Damoclès que représente la suspension des allocations familiales...

### Le syndicat SUD éducation Loiret :

- ☞ **invite les personnels à organiser des délégations auprès des chefs d'établissement pour protester contre l'envoi de ce courrier ;**
- ☞ **exige qu'aucune sanction disciplinaire et/ou administrative ne soit prise à l'encontre des lycéens mobilisés ;**
- ☞ **condamne l'emploi des forces de l'ordre pour « débloquer » les lycées ;**
- ☞ **appelle les personnels à rejoindre les lycéens et les autres grévistes dans l'action.**

### Le courrier-type du Ministère :

*« Madame, Monsieur,  
Depuis plusieurs jours, des groupes de lycéens ou d'autres jeunes, qui affirment protester contre des réformes, tentent de bloquer des lycées.*

*Monsieur le Recteur m'a demandé de porter à votre connaissance les éléments suivants :*

- *Ces blocages font obstacle au droit à l'éducation, garanti à tous les élèves et à leur famille. Ils empêchent nombre d'élèves de suivre les cours, ce qui n'est pas admissible.*
- *La présence de lycéens dans la rue attire quelquefois un certain nombre de personnes qui souhaitent troubler l'ordre public et peuvent mettre en cause la sécurité des élèves et des personnels.*
- *L'absence des élèves en cours est contraire à l'obligation d'assiduité, qui figure dans la loi ainsi que dans le règlement du lycée et s'impose à tous ceux qui y sont inscrits. Elle empêche les lycéens de recevoir les enseignements prévus dans les programmes et nécessaires tant à leur formation qu'à leur réussite aux examens.*

*Aussi je vous demande de bien vouloir rappeler à votre enfant qu'il a des droits et des obligations dans le cadre de sa scolarité :*

- *Ses droits lui permettent de faire valoir ses opinions par le biais des instances officielles de l'établissement : assemblée générale des délégués, conseil de la vie lycéenne et conseil d'administration.*
- *Ses devoirs concernent l'assiduité, le respect de la liberté d'autrui et celui des biens. J'ajoute que les absences non justifiées figureront sur les bulletins scolaires des élèves concernés.*

*Pour garantir à chacun le respect de ses droits et préserver aux élèves de notre lycée leurs chances de réussite, nous comptons sur votre indispensable soutien. »*